



Programme de durabilité Swisstainable du tourisme suisse.

Guide.

Décembre 2022, v.0.4.

Contact

Secrétariat Swisstainable
Fédération suisse du tourisme
Finkenhubelweg 11
3012 Berne
swisstainable@stv-fst.ch
+41 31 307 47 48

Sommaire

1	DURABILITÉ DANS LE TOURISME SUISSE	3
1.1	Pourquoi un programme de durabilité pour le tourisme suisse	3
1.2	Le développement durable dans le tourisme	3
1.3	Classification des efforts de durabilité du tourisme suisse	5
2	SWISSTAINABLE – LE PROGRAMME DE DURABILITÉ DU TOURISME SUISSE	6
2.1	Objectifs et contenus	6
2.2	Exigences et avantages	7
2.3	Aperçu	7
3	LES 3 NIVEAUX DU PROGRAMME DE DURABILITÉ	9
3.1	Niveau I – committed	9
3.2	Niveau II – engaged	9
3.3	Niveau III – leading	9
3.4	Quel niveau mon établissement peut-il viser?	10
4	MISE EN ŒUVRE DES EXIGENCES	11
4.1	Engagement	11
4.2	Contrôle de durabilité	13
4.3	Plan des mesures	14
4.4	Liste des preuves approuvées	14
4.4.1	Preuves approuvées «Niveau II comme preuve individuelle»	14
4.4.2	Preuves approuvées «Niveau II en combinaison»	14
4.4.3	Preuves approuvées «Niveau III»	14
4.4.4	Approbaton d'autres preuves	15
4.5	Supports supplémentaires	15
5	ÉTAPES DU PROCESSUS	16
5.1	Processus: niveau I – committed	17
5.2	Processus: niveau II – engaged	18
5.3	Processus: niveau III – leading	19

1 DURABILITÉ DANS LE TOURISME SUISSE

1.1 Pourquoi un programme de durabilité pour le tourisme suisse

À l'avenir, la thématique de la durabilité gagnera en importance dans l'économie et dans la demande. La Suisse est par ailleurs invitée à contribuer activement à la réalisation des objectifs de développement durable (SDG) et à la stratégie de durabilité de la Confédération et à les mettre en œuvre au niveau national.

La durabilité est également très importante pour le développement futur et le positionnement de la Suisse en tant que destination touristique.

Le positionnement stratégique cohérent et crédible et la mise en œuvre dans le domaine de la durabilité sont en accord avec la Suisse en tant que destination touristique et présentent un fort potentiel de différenciation. De nombreux prestataires touristiques en Suisse s'engagent d'ores et déjà pour un développement durable. Pour les hôtes, il est toutefois difficile de classer les différentes offres en termes de durabilité.

Le programme de durabilité Swisstainable vise à inciter Suisse Tourisme et ses acteurs à instaurer un développement plus durable de la Suisse en tant que destination touristique, ainsi qu'à accroître la visibilité des efforts et des activités de durabilité des prestataires touristiques auprès des clients.

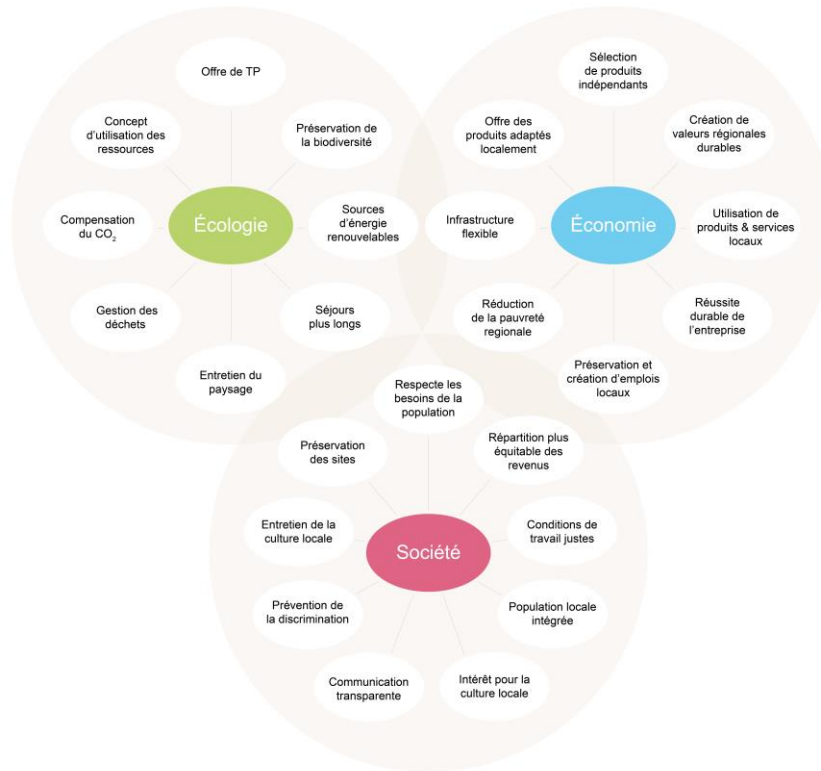
1.2 Le développement durable dans le tourisme

Le terme «durabilité» est souvent utilisé et parfois interprété de différentes manières. Dans le contexte du tourisme, on entend par «durabilité» un développement touristique qui tient compte

- non seulement des performances économiques (renforcement de l'économie régionale, planification des investissements à long terme, etc.)
- mais aussi de la responsabilité écologique (efficacité énergétique et utilisation des énergies renouvelables, minimisation des effets négatifs sur les ressources naturelles telles que la nature et le paysage, l'air, l'eau, le sol, etc.)
- et de la solidarité sociale (égalité de traitement, santé, qualité de vie, éducation, participation, etc.)
- ainsi que le droit formateur, resp. la préservation des options pour les générations futures

L'illustration ci-après montre divers aspects de durabilité dans les trois dimensions de la durabilité.

Illustration 1: comprendre le développement durable dans le tourisme



Source: Hochschule Luzern (Haute École de Lucerne), 2015

Si la qualité signifie répondre aux attentes des clients, la durabilité signifie répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Outre les attentes des hôtes, la durabilité doit aussi tenir compte des exigences des autres acteurs, l'environnement naturel devant également être considéré comme tel. Si la durabilité n'est utilisée que comme un terme de marketing et ne peut être vécue par l'hôte, et n'est pas communiquée de manière transparente, l'engagement semble peu attrayant et peu crédible. La gestion durable des différents acteurs d'une région touristique constitue la base d'expériences durables. Mais seules des offres concrètes permettent de rendre l'engagement visible, de mettre en valeur les aspects de durabilité et donc d'accroître sa propre attractivité en tant que prestataire et destination touristique.

1.3 Classification des efforts de durabilité du tourisme suisse

Tant au niveau international que national, il existe des documents cadres et des ouvrages de référence qui définissent les objectifs du développement (touristique) durable. Les plus pertinents sont les suivants:

Sustainable Development Goals: au niveau international, les efforts consentis pour le développement durable s'appuient sur les 17 objectifs de développement durable de l'ONU. Les objectifs de développement durable (SDG) devront être atteints au niveau mondial et par tous les États membres de l'ONU d'ici 2030. La Suisse est également invitée à mettre en œuvre les objectifs au niveau national.

Bien que le tourisme soit explicitement mentionné dans certains SDG, il peut influencer directement ou indirectement la mise en œuvre de la plupart des objectifs. Les différents domaines thématiques du contrôle de durabilité du programme Swisstainable (cf. chap. 4.2) peuvent être attribués aux différents objectifs.

GSTC Criteria: les critères du Conseil mondial du tourisme durable (GSTC) visent à créer une compréhension commune du tourisme durable. Ils servent de norme de référence mondiale pour la durabilité dans le domaine des voyages et du tourisme et sont utilisés pour l'éducation, l'élaboration de politiques, la mesure et l'évaluation, et comme base pour la certification. L'orientation sur les critères GSTC est pertinente dans le programme Swisstainable pour l'approbation des preuves de durabilité.

Stratégie de développement durable de la Confédération: Avec sa Stratégie pour le développement durable 2030, le Conseil fédéral montre comment il entend mettre en œuvre l'Agenda 2030 pour le développement durable au cours des dix prochaines années. Dans la stratégie, le Conseil fédéral inscrit le développement durable comme une exigence importante pour tous les domaines politiques de la Confédération. L'Agenda 2030 et ses objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals) constituent le cadre de référence de la stratégie.

Stratégie touristique de la Confédération: avec sa politique touristique, le Conseil fédéral entend contribuer à rendre l'industrie du tourisme compétitive sur le plan international et à renforcer l'attrait et la performance de la place touristique suisse. La durabilité et la subsidiarité sont citées comme les principes d'action fondamentaux. En conséquence, la Confédération «tiendra en principe compte des lignes directrices et des objectifs de l'actuelle Stratégie du Conseil fédéral pour le développement durable» lors de la mise en œuvre de la politique touristique.

Stratégie de Suisse Tourisme: dans sa stratégie 2021-2023, Suisse Tourisme a défini le «tourisme durable» comme l'un de ses points forts et en a tiré sa stratégie de durabilité. L'un des objectifs est de faire en sorte que la Suisse soit reconnue comme un leader en durabilité. Le programme Swisstainable vise à apporter une contribution concrète à la mise en œuvre de cette stratégie en rendant visibles les efforts de durabilité et en soutenant les prestataires touristiques dans leur engagement.

2 SWISSTAINABLE – LE PROGRAMME DE DURABILITÉ DU TOURISME SUISSE

2.1 Objectifs et contenus

Consciente de sa responsabilité envers l'environnement, la société et l'économie, Suisse Tourisme souhaite apporter une contribution concrète au développement durable du tourisme suisse avec son programme de durabilité. Concrètement, le programme de durabilité poursuit les objectifs suivants:

- Collecter, regrouper et communiquer les activités et les offres des prestataires touristiques dans le domaine de la durabilité
- Soutenir l'engagement des prestataires en faveur d'un développement durable global du tourisme suisse
- Positionner la Suisse comme une destination durable sur le marché international du voyage

L'engagement de durabilité constitue la base du programme. Il formule des prises de position sur les valeurs et la responsabilité de l'établissement / l'organisation. En signant l'engagement, les associations sectorielles et tous les établissements participants s'engagent à contribuer au développement durable du tourisme suisse dans toutes les dimensions de la durabilité (cf. chap. 4.1).

Le programme de durabilité vise à donner une visibilité à l'engagement de la branche et à soutenir les prestataires touristiques dans leurs efforts dans le sens d'un développement durable global du tourisme suisse. Des certifications, initiatives et programmes existants sont ainsi intégrés et approuvés, à condition qu'ils répondent à certaines normes. Le programme n'est pas une nouvelle certification.

Le programme de durabilité est axé sur les prestataires/organisations touristiques. En font partie les établissements touristiques et liés au tourisme ainsi que les organisations de gestion des destinations (DMO) et les organisations touristiques (OT). Par souci de simplicité, le terme «établissement» est systématiquement utilisé ci-après. Le programme de durabilité peut être appliqué à différentes catégories d'entreprises et tient donc compte de la nature transversale du tourisme.

Afin de rendre le programme accessible au plus grand nombre possible d'établissements présentant des réalités diverses, il existe trois options de participation différentes (niveaux) avec des approches et des exigences différentes (cf. chap. 3).

2.2 Exigences et avantages

En principe, le programme de durabilité est ouvert à tous les établissements touristiques suisses de toutes les branches du tourisme. La participation s'adresse aussi bien aux établissements qui souhaitent s'engager sur la voie d'un développement plus durable, qu'à ceux qui disposent déjà d'une certification de durabilité complète.

La seule exigence pour participer:

- l'établissement ou l'organisation désireuse de contribuer à un tourisme suisse plus durable le confirme en signant l'engagement de durabilité et s'engage à introduire des mesures concrètes de durabilité.

Les avantages de la participation au programme de durabilité sont multiples:

- Examiner et développer son propre établissement sous l'angle de la durabilité
- Renforcer sa compétitivité par rapport au groupe cible croissant de touristes soucieux du développement durable
- Se positionner comme un établissement responsable
- Être promu en tant qu'établissement responsable par Suisse Tourisme et d'autres organisations faîtières du tourisme
- Augmenter l'attractivité sur le marché du travail
- Contribuer au développement durable de la Suisse

Suisse Tourisme propose les incitations suivantes pour participer au programme:

- Possibilité d'utiliser la marque Swisstainable avec ajout de niveau correspondant (I: committed, II: engaged, III: leading) pour le positionnement de l'établissement
- Commercialisation efficace de Swisstainable par le biais de ST – effets d'entraînement pour les établissements participants
- Inscription sur MySwitzerland.com avec distinction correspondante en tant qu'établissement Swisstainable
- Swisstainable (niveau III / niveau II) comme condition préalable à des activités marketing spécifiques dans le secteur de la durabilité (p. ex. suppléments spéciaux, campagnes)
- Swisstainable (niveau III / niveau II) comme l'un des critères de décision dans l'appel d'offres (Request for Proposal) pour les événements ST
- Soutien du bureau Swisstainable en cas de questions concernant le programme de durabilité

Vous trouverez [ici](#) de plus amples informations sur l'intégration du programme dans la stratégie globale ainsi que dans les campagnes Swisstainable de Suisse Tourisme.

2.3 Aperçu

En tenant compte des différentes réalités et en fonction de l'engagement déjà existant, il existe trois niveaux différents dans le programme de durabilité. Les trois niveaux se distinguent par des exigences différentes.

La base de ces trois niveaux est la signature de l'engagement et l'instauration de conditions d'organisation préalables sous la forme de la nomination d'une personne ou d'une équipe responsable des thèmes liés au développement durable. Les niveaux I et II exigent également la réalisation d'un contrôle de durabilité, dont l'analyse débouche sur des mesures concrètes. Ceux qui peuvent déjà présenter des preuves de durabilité approuvées peuvent demander le niveau II ou le niveau III, selon le cas.

Illustration 2: les trois niveaux du programme de durabilité

Level I committed	Engagement de durabilité	Contrôle de durabilité	Mesures de durabilité	-
Level II engaged	Engagement de durabilité	Contrôle de durabilité	Mesures de durabilité	Preuves de durabilité Level II
Level III leading	Engagement de durabilité	-	-	Preuves de durabilité Level III

Les preuves de durabilité sont des certifications, labels, initiatives ou programmes approuvés qui démontrent un engagement spécifique dans au moins un domaine de la durabilité ou une combinaison de deux de ces preuves (selon les listes des preuves approuvées «Preuve individuelle de niveau II» et «Combinaison niveau II», voir chap. 4.4).

3 LES 3 NIVEAUX DU PROGRAMME DE DURABILITÉ

3.1 Niveau I – committed

Le niveau I du programme de durabilité s'adresse aux établissements qui ne disposent pas (encore) de certifications ou d'autres preuves de durabilité, mais qui sont engagés dans une gestion durable (d'où le terme «committed») et souhaitent développer continuellement leurs activités dans le sens de la durabilité. Les exigences spécifiques sont les suivantes:

- Signature de l'engagement pour un développement durable
- Désignation de la personne ou de l'équipe responsable de la durabilité
- Réalisation d'une analyse de durabilité (autodéclaration) avec l'aide du contrôle de durabilité
- Désignation d'au moins trois mesures concrètes à mettre en œuvre dans les 24 mois à venir

3.2 Niveau II – engaged

Le niveau II du programme de durabilité s'adresse aux établissements engagés dans une gestion d'entreprise durable et souhaitant se développer dans le sens de la durabilité. Le niveau II peut être atteint par les établissements qui possèdent déjà une ou plusieurs preuves de durabilité approuvées – d'où le terme «engaged». En plus du niveau I, le niveau II présente donc déjà certaines approches éprouvées en termes de contenu. Sont prises en considération les preuves qui démontrent un engagement spécifique dans au moins un domaine de la durabilité ou une combinaison de deux de ces preuves (selon les listes des preuves approuvées «Preuve individuelle de niveau II» et «Combinaison niveau II»). Les exigences spécifiques sont les suivantes:

- Signature de l'engagement pour un développement durable
- Désignation de la personne ou de l'équipe responsable de la durabilité
- Réalisation d'une analyse de durabilité (autodéclaration) avec l'aide du contrôle de durabilité
- Soumission d'une preuve externe ou d'une combinaison d'au moins deux preuves des aspects de durabilité concrètement mis en œuvre (selon la liste des preuves approuvées, cf. chap. 4.4)
- Désignation d'au moins trois mesures concrètes relatives à différentes questions de durabilité à mettre en œuvre dans les 24 mois à venir

3.3 Niveau III – leading

Le niveau III du programme de durabilité s'adresse aux établissements engagés dans une gestion d'entreprise durable et souhaitant se développer dans le sens de la durabilité de manière continue et cohérente – d'où le terme «leading». Il peut être obtenu par les établissements qui ont déjà une certification de durabilité approuvée.

Les certifications globales couvrant toutes les dimensions de la durabilité et faisant l'objet d'un audit externe régulier sont prises en compte. Les exigences spécifiques sont les suivantes:

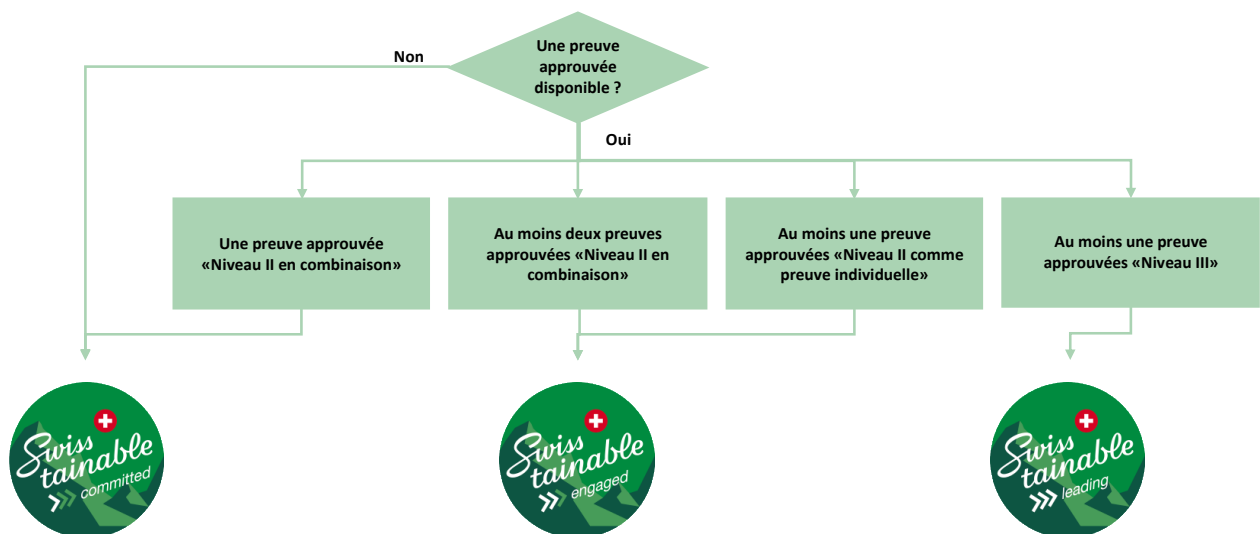
- Signature de l'engagement pour un développement durable
- Désignation de la personne ou de l'équipe responsable de la durabilité
- Documentation d'une preuve de durabilité approuvée au niveau III (selon [la liste des preuves approuvées](#), cf. chap. 4.4)
- En option: réalisation d'une analyse de durabilité (autodéclaration) avec l'aide du contrôle de durabilité

3.4 Quel niveau mon établissement peut-il viser?

Le niveau le plus approprié pour un établissement dépend principalement de l'existence de preuves de durabilité approuvées. Les listes des preuves de durabilité approuvées se trouvent [ici](#). Les établissements qui possèdent déjà une ou plusieurs des preuves énumérées peuvent viser le niveau II ou III. Tous les autres établissements commencent avec le niveau I.

Vérifiez d'abord les listes des preuves approuvées pour voir si vous possédez déjà une ou plusieurs de ces preuves.

Illustration 3: quel niveau mon établissement peut-il viser?



Le [guide des preuves de durabilité](#) donne un aperçu des certifications, initiatives et programmes approuvés. Si vous y êtes déjà ou si vous décidez d'élaborer une nouvelle preuve, vous pouvez changer de niveau à tout moment si la preuve correspondante est disponible.

4 MISE EN ŒUVRE DES EXIGENCES

4.1 Engagement

L'engagement constitue la base du programme de développement durable. Il formule des prises de position sur les valeurs et la responsabilité de l'établissement. Il présente en outre les 12 aspects de durabilité qui devront être évalués lors du contrôle de durabilité à l'aide de deux aspects sous-jacents.

L'engagement est signé par le gérant et le délégué à la durabilité et téléchargé sur le réseau de données ST dans le cadre du processus d'enregistrement. Les collaborateurs sont informés. L'établissement peut également utiliser cet engagement dans sa communication externe.

Préambule

- Nous sommes conscients de notre responsabilité quant au développement durable de notre entreprise/organisation et déployons tous nos efforts pour que nos petits- enfants puissent encore découvrir et faire l'expérience de la beauté fascinante et la diversité de notre destination – la durabilité en faveur des générations futures.
- Nous apportons ainsi une contribution à la mise en œuvre des 17 objectifs du développement durable ODD ratifiés par l'ONU, à la Stratégie pour le développement durable 2030 du Conseil fédéral ainsi qu'au positionnement de la Suisse en tant que destination de voyage durable.
- Nous veillons à tenir compte dans toutes nos décisions des aspects écologiques, sociaux et économiques et gérons ces derniers avec une attention particulière.

Environnement

1. *Nature et paysage*: Nous savons que la grande qualité de nos paysages et de notre architecture joue un rôle fondamental en faveur d'un tourisme attrayant et utilisons cette chance pour développer l'offre et la commercialisation. Nous respectons les espaces naturels sensibles et les zones protégées, promovons la biodiversité, concentrons les projets touristiques dans des espaces moins sensibles et contribuons à un aménagement durable.
2. *Eau, air et sol*: Nous optimisons en permanence l'efficacité des ressources, en particulier lors de l'utilisation de ressources naturelles comme l'eau, l'air et les sols.
3. *Énergie et climat*: Nous optimisons la consommation d'énergie par des décisions d'approvisionnement et d'investissement raisonnées, promovons les sources d'énergie renouvelables et réduisons les émissions nuisibles au climat.
4. *Mobilité*: Nous soutenons des offres de mobilité attrayantes, multimodales et écologiques dans l'intérêt de nos hôtes et afin de réduire les impacts environnementaux.
5. *Déchets*: Nous minimisons les déchets grâce à une démarche de prévention, de réduction, de recyclage et de tri sélectif.

Société

6. *Population et culture*: Nous aidons à renforcer l'identité régionale et les circuits régionaux. Nous impliquons la population locale dans nos projets, promovons la culture régionale et favorisons l'échange entre les hôtes et la population.

7. *Besoins spécifiques des hôtes*: Nous répondons aux besoins spécifiques des hôtes, comme l'accueil des familles, l'accessibilité ou encore les intolérances alimentaires et complétons nos offres en continu.
8. *Conditions de travail et égalité des chances*: Nous proposons des conditions de travail équitables, optimisons le taux d'occupation des collaborateurs, encourageons la participation et la formation continue de nos collaborateurs et collaboratrices, veillons à l'égalité des chances ainsi qu'à l'équilibre vie privée / vie professionnelle et contribuons à l'intégration sociale et interculturelle.
9. *Information des hôtes et hospitalité*: Nous veillons à ce que nos hôtes vivent la durabilité, nous les informons de notre démarche en la matière, les encourageons à avoir un comportement respectueux et les surprenons avec notre hospitalité avenante.

Économie

10. *Prospection du marché*: Nous traitons le marché en tenant compte de l'impact écologique des voyages, renforçons les marchés proches et veillons à un mix d'hôtes équilibré.
11. *Emplois et partenariats*: Nous nous engageons activement pour le développement du tourisme comme base de subsistance centrale, proposons des emplois attrayants, respectons les conventions collectives de travail, adoptons une attitude coopérative et cultivons des partenariats équitables.
12. *Innovation et rentabilité*: Nous encourageons des innovations durables, élaborons une rentabilité suffisante et veillons dans nos investissements à la viabilité économique, à la durabilité écologique et à l'acceptation sociale.

Nous nous identifions avec l'engagement de durabilité du tourisme suisse, veillons aux aspects durables dans toutes nos décisions et remplissons les exigences suivantes:

- Nous ancrons explicitement nos efforts de durabilité dans notre philosophie d'organisation, nous la communiquons en interne et à l'externe, nous la concrétisons par des mesures et la mettons en œuvre avec détermination.
- Nous respectons les prescriptions légales dans tous les domaines.
- Nous avons un ou une délégué-e à la durabilité et/ou une équipe dédiée afin de garantir la mise en œuvre de nos exigences en matière de durabilité.
- Nous satisfaisons d'éventuelles exigences spécifiques d'organisations faïtières.

4.2 Contrôle de durabilité

Le contrôle de durabilité sert d'instrument pour l'évaluation systématique des activités de l'établissement dans le domaine de la durabilité. Il retient les dimensions du développement durable que sont l'environnement, la société et l'économie, reprend les affirmations énoncées dans l'engagement et les concrétise chacune avec deux aspects de durabilité.

Il peut être téléchargé [ici](#) comme document de travail. L'évaluation doit être saisie sur le réseau de données ST dans le cadre du processus d'enregistrement.

Le contrôle de durabilité est destiné à servir d'instrument d'analyse interne. Il n'est pas nécessaire de fournir des preuves pour évaluer le taux de réalisation. Aucune valeur minimale ne doit être atteinte et l'évaluation n'est pas publiée. L'auto-évaluation doit aider l'établissement à identifier ses forces et ses faiblesses et servir de base à l'élaboration de mesures.

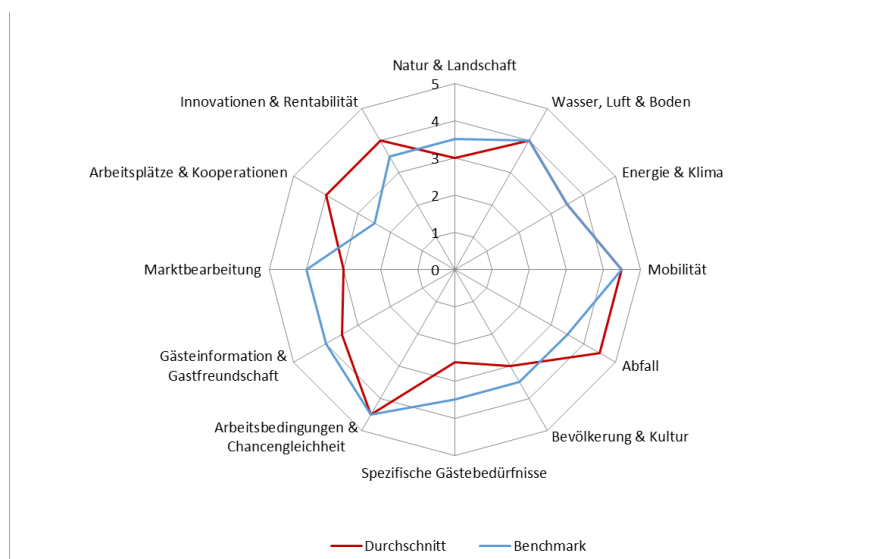
Idealement, le contrôle de durabilité est élaboré en collaboration avec les collaborateurs ou dans un groupe de travail composé de représentants de différents départements/domaines.

Les affirmations du contrôle de durabilité doivent être évaluées en fonction du taux de réalisation sur une échelle de 1 («ne s'applique pas») à 5 («s'applique totalement»). Une colonne comporte en outre la mention «non pertinent / non évaluable», car toutes les affirmations ne concernent pas toutes les catégories de prestataires dans la même mesure.

Il est également possible d'ajouter des remarques et des idées de mesures d'amélioration dans la dernière colonne. Les évaluations des aspects de durabilité sont visualisées dans un diagramme en toile d'araignée. L'évaluation avec le diagramme en toile d'araignée peut également être utilisée dans le cadre de la discussion sur les mesures à prévoir.

Les évaluations effectuées doivent être transférées en conséquence dans le réseau de données ST dans le cadre du processus d'enregistrement. Le diagramme en toile d'araignée est complété dans le réseau de données ST par un benchmark si le nombre d'établissements participants dans la catégorie de prestataires correspondante est suffisamment important, ce qui permet une comparaison. Toutefois, il convient de noter que même le benchmark n'est qu'une moyenne des auto-évaluations.

Illustration 4: diagramme en toile d'araignée relatif au contrôle de durabilité (exemple)



4.3 Plan des mesures

Les niveaux I et II exigent de définir au moins trois mesures sur différents aspects de durabilité qui seront mises en œuvre au cours des 24 prochains mois et de les consigner dans le [document Plan des mesures](#). Aucun plan des mesures n'est nécessaire pour les établissements de niveau III, car ils élaborent déjà des mesures d'amélioration dans le cadre de la certification.

Le contrôle de durabilité peut servir d'inspiration et de base pour la définition des mesures. Les mesures devraient notamment viser à supprimer les faiblesses. Toutefois, elles peuvent également se concentrer sur des aspects sous-jacents qui contribuent à la mise en valeur de l'établissement.

Les différentes mesures doivent être planifiées en détail, avec des responsabilités et des délais. Le modèle est disponible à cet effet. Le plan des mesures complété est également téléchargé dans le réseau de données ST dans le cadre du processus d'enregistrement.

4.4 Liste des preuves approuvées

4.4.1 Preuves approuvées «Niveau II comme preuve individuelle»

En plus de l'engagement, du contrôle de durabilité et des mesures, les preuves approuvées selon la «Liste des preuves approuvées Niveau II (comme preuve individuelle)» mènent directement au niveau II. Les établissements qui peuvent présenter l'une des preuves énumérées soumettent la preuve correspondante (certificat, etc.) en plus des autres documents et peuvent accéder directement au niveau II.

Un guide avec une brève description des preuves et des liens vers les organisations correspondantes peut être trouvé [ici](#).

4.4.2 Preuves approuvées «Niveau II en combinaison»

Le niveau II peut également être atteint par une combinaison d'au moins deux preuves ne couvrant que des aspects sous-jacents de la durabilité. Des certifications, des autodéclarations et aussi la participation à des initiatives et programmes sont acceptées, mais généralement pas de simples adhésions ni inscriptions.

Un guide avec une brève description des preuves et des liens vers les organisations correspondantes peut être trouvé [ici](#).

4.4.3 Preuves approuvées «Niveau III»

Le niveau III peut être atteint en fournissant la preuve de la certification de durabilité conformément à la «Liste des preuves approuvées Niveau III».

Un guide avec une brève description des preuves et des liens vers les organisations correspondantes peut être trouvé [ici](#).

4.4.4 Approbation d'autres preuves

La liste des preuves approuvées est constamment vérifiée et adaptée si nécessaire. Le bureau Swisstainable décide de l'approbation de nouvelles preuves.

Les organisations (p. ex. fondations) et établissements (p. ex. groupes hôteliers) proposant une preuve de durabilité non inscrite jusqu'ici dans la liste des preuves approuvées peuvent faire une demande d'approbation. Les demandes doivent être adressées au bureau.

4.5 Supports supplémentaires

En plus de ce guide, les informations supplémentaires suivantes sont disponibles sur le site [Boîte à outils & FAQ Swisstainable](#):

- [Guide des preuves de durabilité](#): le document présente les critères d'approbation des preuves de durabilité et fournit une vue d'ensemble avec une brève description de chaque preuve de durabilité approuvée.
- [Glossaire](#): définition des principaux termes du programme de durabilité.
- Q&A: réponses aux questions les plus fréquentes sur le programme de durabilité.
- Ainsi que tous les autres documents requis, y compris en anglais et en italien.

Secrétariat Swisstainable:

Le secrétariat se tient à disposition pour répondre aux questions relatives au programme de durabilité à l'adresse swisstainable@stv-fst.ch.

5 ÉTAPES DU PROCESSUS

Tous les établissements souhaitant participer au programme de durabilité doivent s'inscrire en utilisant le [formulaire d'inscription](#). L'établissement reçoit un e-mail avec le lien vers le réseau de données ST, où l'enregistrement et le téléchargement de tous les documents requis sont effectués.

En fonction de l'engagement de durabilité existant, qui peut être vérifié au moyen de preuves approuvées, l'établissement peut viser le niveau I, II ou III. Les listes de preuves approuvées, telles que décrites dans le chapitre 3.4 permettent de s'orienter et de choisir le niveau adapté.

Illustration 5: aperçu du processus par niveau



L'illustration donne un aperçu des démarches liées à la mise en œuvre et des preuves requises. Les étapes concrètes de la mise en œuvre sont décrites ci-dessous pour chaque niveau.

5.1 Processus: niveau I – committed

Le processus de participation au niveau I du programme de durabilité peut être divisé en plusieurs étapes:

1. Préparation

Informez-vous sur [Swisstainable](#) et optez pour le niveau adapté à votre établissement.

Déléguiez une personne ou une équipe afin de garantir la mise en œuvre des exigences de l'établissement en matière de durabilité (si non encore en place). Prévoyez quand, où et dans quel cadre vous souhaitez aborder l'élaboration du contrôle de durabilité. Informez les collaborateurs sur l'engagement de durabilité et les étapes prévues.

2. Inscription

Inscrivez-vous [ici](#). Vous recevrez rapidement par e-mail votre lien d'accès au réseau de données ST ainsi que tous les documents et instruments nécessaires.

3. Signature de l'engagement

L'[engagement](#) est signé par le CEO/directeur général/gérant et le délégué à la durabilité.

4. Réalisation du contrôle de durabilité

Si possible, effectuez le contrôle de durabilité en équipe (direction, équipe de durabilité, etc.). Lors de l'évaluation des différents aspects au sein de l'équipe, des idées et mesures sont souvent déjà évoquées afin d'améliorer la durabilité dans le domaine correspondant. Notez ces idées à côté de l'évaluation. Le formulaire peut être téléchargé [ici](#) au format Excel.

Les aides relatives à l'autoévaluation au moyen de contrôles de durabilité figurent au chapitre 4.2.

5. Élaboration de mesures

Sur la base de l'auto-analyse effectuée au moyen du contrôle de durabilité, au moins trois mesures portant sur différents aspects de la durabilité doivent être planifiées et mises en œuvre au cours des 24 prochains mois.

Les mesures concernent principalement la suppression des faiblesses du contrôle de durabilité ou l'amélioration de l'image de l'établissement. Le modèle de la fiche de mesures peut être téléchargé [ici](#) et les mesures peuvent y être consignées.

6. Soumission des informations

Les établissements participants soumettent les informations suivantes sur le lien envoyé par e-mail dans le réseau de données ST:

Documents et informations	Soumission
Engagement signé	télécharger
Contrôle de durabilité	compléter en ligne
Fiche de mesures complété avec au moins trois mesures	télécharger

7. Décision de l'organisme de contrôle

Après examen, le bureau Swisstainable délivre la confirmation de certification ainsi que le logo Swisstainable d'une validité de 4 ans.

8. Révision et renouvellement

Les établissements participants mettent en œuvre les mesures prévues. Au bout de deux ans, ils sont tenus d'examiner à nouveau la mise en œuvre des mesures de durabilité présentées, de refaire le contrôle de durabilité et d'en déduire au moins trois nouvelles mesures.

Le passage à un autre niveau est possible à tout moment après avoir fourni les preuves de durabilité correspondantes.

5.2 Processus: niveau II – engaged

Le processus de participation au niveau II du programme de durabilité peut être divisé en plusieurs étapes:

1. Préparation

Informez-vous sur Swisstainable et optez pour le niveau adapté à votre établissement.

Déléguiez une personne ou une équipe afin de garantir la mise en œuvre des exigences de l'établissement en matière de durabilité (si non encore en place). Prévoyez quand, où et dans quel cadre vous souhaitez aborder l'élaboration du contrôle de durabilité. Informez les collaborateurs sur l'engagement de durabilité et les étapes prévues.

2. Inscription

Inscrivez-vous [ici](#). Vous recevrez rapidement par e-mail votre lien d'accès au réseau de données ST ainsi que tous les documents et instruments nécessaires.

3. Signature de l'engagement

L'engagement est signé par le CEO/directeur général/gérant et le délégué à la durabilité.

4. Réalisation du contrôle de durabilité

Si possible, effectuez le contrôle de durabilité en équipe (direction, équipe de durabilité, etc.). Lors de l'évaluation des différents aspects au sein de l'équipe, des idées et mesures sont souvent déjà évoquées afin d'améliorer la durabilité dans le domaine correspondant. Notez ces idées à côté de l'évaluation. Le formulaire peut être téléchargé [ici](#) au format Excel. Les aides relatives à l'autoévaluation au moyen de contrôles de durabilité figurent au chapitre 4.2.

5. Élaboration de mesures

Sur la base de l'auto-analyse effectuée au moyen du contrôle de durabilité, au moins trois mesures portant sur différents aspects de la durabilité doivent être planifiées et mises en œuvre au cours des 24 prochains mois.

Les mesures concernent principalement la suppression des faiblesses du contrôle de durabilité ou l'amélioration de l'image de l'établissement. Le modèle de la fiche de mesures peut être téléchargé [ici](#) et les mesures peuvent y être consignées.

6. Préparation de la preuve de durabilité

Les documents officiels tels que les actes, les certificats, les contrats, etc. font office de preuves. Le type de preuve et sa durée de validité doivent être clairement établis. L'établissement participant prépare la preuve pertinente afin qu'elle puisse être téléchargée sur le réseau de données ST.

7. Soumission des informations

Les établissements participants soumettent les informations suivantes sur le lien envoyé par e-mail dans le réseau de données ST:

Documents et informations	Soumission
Engagement signé	télécharger
Contrôle de durabilité	compléter en ligne
Fiche de mesures complétée avec au moins trois mesures	télécharger
Preuve de durabilité conforme à la liste des preuves approuvées	télécharger

8. Décision de l'organisme de contrôle

Après examen, le bureau Swisstainable délivre la confirmation de certification ainsi que le logo Swisstainable d'une validité de 4 ans.

9. Révision et renouvellement

Les établissements participants mettent en œuvre les mesures prévues. Au bout de deux ans, ils sont tenus d'examiner à nouveau la mise en œuvre des mesures de durabilité présentées, de refaire le contrôle de durabilité et d'en déduire au moins trois nouvelles mesures.

Le passage à un autre niveau est possible à tout moment après avoir fourni les preuves de durabilité correspondantes.

5.3 Processus: niveau III – leading

Le processus de participation au niveau III du programme de durabilité peut être divisé en plusieurs étapes:

1. Préparation

Informez-vous sur Swisstainable et optez pour le niveau adapté à votre établissement.

Déléguiez une personne ou une équipe afin de garantir la mise en œuvre des exigences de l'établissement en matière de durabilité (si ce n'est pas déjà fait). Informez les collaborateurs sur l'engagement de durabilité et le programme de durabilité.

2. Inscription

Inscrivez-vous [ici](#). Vous recevrez rapidement par e-mail votre lien d'accès au réseau de données ST ainsi que tous les documents et instruments nécessaires.

3. Signature de l'engagement

L'engagement est signé par le CEO/directeur général/gérant et le délégué à la durabilité.

4. Contrôles de durabilité et mesures (facultatif)

Le contrôle de durabilité et des aspects sous-jacents est recommandé, mais pas obligatoire pour le niveau III. Vous trouverez davantage d'informations sur le contrôle de durabilité au chapitre 4.2.

5. Préparation de la preuve de durabilité

La confirmation de certification (certificat) fait office de preuve. Le type de preuve et sa durée de validité doivent être clairement établis. L'établissement participant prépare la preuve pertinente afin qu'elle puisse être téléchargée sur le réseau de données ST.

6. Soumission des documents

Les établissements participants soumettent les documents suivants:

Documents	Soumission
Engagement signé	télécharger
Preuve de durabilité conforme à la liste des preuves approuvées	télécharger

7. Décision de l'organisme de contrôle

Après examen, le bureau Swisstainable délivre la confirmation de certification ainsi que le logo Swisstainable avec une validité conforme à la validité du certificat.

8. Révision et renouvellement

Les établissements participants mettent en œuvre les mesures définies dans le cadre de leur certification. Après l'expiration de la certification, les établissements sont tenus de fournir à nouveau la preuve de certification.

Le passage à un autre niveau est possible à tout moment après avoir fourni les preuves de durabilité correspondantes. Quelle que soit la durée de validité de la preuve au moment de la distinction, une nouvelle preuve ne doit être présentée qu'au moment du renouvellement.

Éditeur

Secrétariat Swisstainable
Fédération suisse du tourisme
Finkenhubelweg 11
3012 Berne
swisstainable@stv-fst.ch
+41 31 307 47 48

Concept | Texte | Illustrations

Partenaire scientifique: Haute Ecole Spécialisée de Lucerne

Prof. Dr. Fabian Weber, Prof. Dr. Jürg Stettler

Expert consultant

Prof. em. Dr. Hansruedi Müller, Université de Berne

Suisse Tourisme

Letizia Elia | Samuel Wille | Helena Videtic

Copyright

Suisse Tourisme, tous droits réservés.

Actualisé en décembre 2022

Initiant



Partenaires



Partenaire scientifique

Lucerne University of
Applied Sciences and Arts

**HOCHSCHULE
LUZERN**

Business
Institute of Tourism and Mobility
ITM

